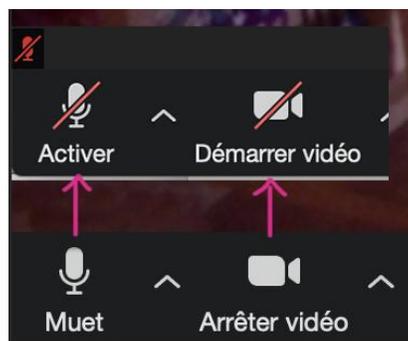


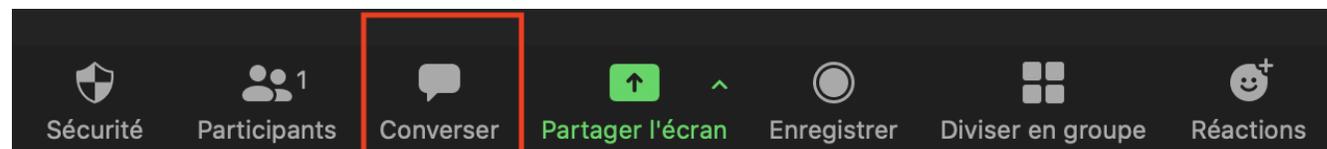
Le recrutement d'apprentis bénéficiaires de l'obligation d'emploi

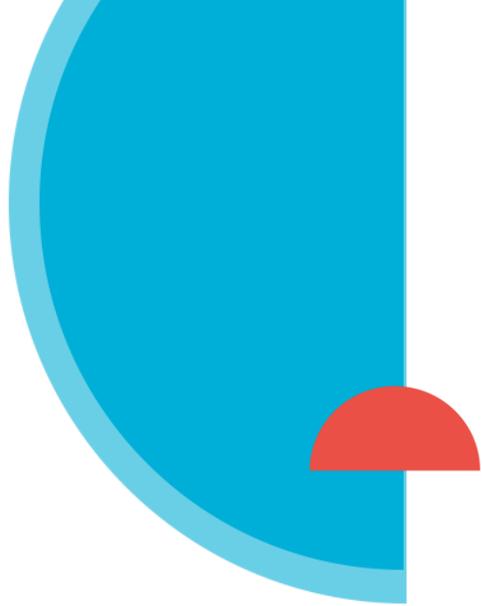
Mardi 10 juin 2025

Handi Pacte Normandie



Merci de couper votre micro et votre caméra...





Sommaire

- 1) L'essentiel sur le contrat d'apprentissage
- 2) La ressource handicap formation
- 3) Les aides du FIPHFP
- 4) Les partenaires pour le sourcing
- 5) Exemples d'apprentissages
- 6) Les outils (vidéos, site, plaquettes...)



1) L'essentiel sur le contrat d'apprentissage

- ▶ Le contrat d'apprentissage est un contrat permettant une **formation en alternance** composée d'une **partie théorique** dispensée dans le cadre d'un **centre de formation d'apprentis (CFA)** et d'une **formation pratique** au sein de la fonction publique territoriale, hospitalière ou d'État.
- ▶ Le rythme est souvent d'une **semaine en CFA pour deux semaines chez l'employeur**. Toutefois, ce **rythme varie** selon le CFA, le diplôme et le métier préparés.
- ▶ Les diplômes préparés vont **du CAP au Master/Ingénieur**.
- ▶ Sa durée est comprise entre **1 et 4 ans**, selon le temps de formation nécessaire à l'obtention du diplôme.
- ▶ **Il n'y a pas d'âge limite** lorsque l'apprenti est reconnu travailleur handicapé (+ 30 ans).

Mode contractuel de l'apprentissage

employeur privé employeur « public »*

Nom et prénom ou dénomination : _____ **N°SIRET de l'établissement d'exécution du contrat :** _____
Adresse de l'établissement d'exécution du contrat : _____ **Type d'employeur :** _____
 N° : _____ Voie : _____ **Employeur spécifique :** _____
 Complément : _____ **Code activité de l'entreprise (APE) :** _____
 Code postal : _____ **Effectif total salariés de l'entreprise :** _____
 Commune : _____ **Code IDCC de la convention collective applicable :** _____
 Téléphone : _____
 Courriel : _____

*Pour les employeurs du secteur public, adhésion de l'apprenti au régime spécifique d'assurance chômage :

L'APPRENTI(E)

Nom de naissance de l'apprenti(e) : _____
Nom d'usage : _____
Le premier prénom de l'apprenti(e) selon l'état civil : _____
 NIR de l'apprenti(e) : _____ **Date de naissance :** / / _____
 Sexe : M F
Adresse de l'apprenti(e) : _____ **Département de naissance :** _____
 N° : _____ Voie : _____ **Commune de naissance :** _____
 Complément : _____ **Nationalité :** _____ **Régime social :** _____
 Code postal : _____ **Déclare être inscrit sur la liste des sportifs de haut niveau :**
 Commune : _____ Oui Non
 Téléphone : _____ **Déclare bénéficiaire de la reconnaissance travailleur**
 Courriel : _____ **handicapé :** Oui Non
 Si non, bénéficiez-vous de droits attachés à la RQTH** :
Représentant légal (à renseigner si l'apprenti est mineur non émancipé)
 Nom de naissance et prénom : _____ **Équivalence jeunes :** Oui Non
 Extension BOE : Oui Non
Adresse du représentant légal : _____ **Situation avant ce contrat :** _____
 N° : _____ Voie : _____ **Dernier diplôme ou titre préparé :** _____
 Complément : _____ **Dernière classe / année suivie :** _____
 Code postal : _____ **Intitulé précis du dernier diplôme ou titre préparé :** _____
 Commune : _____
 Courriel : _____ **Diplôme ou titre le plus élevé obtenu :** _____
Déclare avoir un projet de création ou de reprise
d'entreprise : Oui Non

** Reportez-vous à la page 4 de la notice pour en savoir plus sur les droits attachés à la RQTH

LE MAÎTRE D'APPRENTISSAGE

Maître d'apprentissage n°1 Nom de naissance : _____ Prénom : _____ Date de naissance : / / _____ Courriel : _____ Emploi occupé : _____ Diplôme ou titre le plus élevé obtenu : _____ Niveau de diplôme ou titre le plus élevé obtenu : _____	Maître d'apprentissage n°2 Nom de naissance : _____ Prénom : _____ Date de naissance : / / _____ Courriel : _____ Emploi occupé : _____ Diplôme ou titre le plus élevé obtenu : _____ Niveau de diplôme ou titre le plus élevé obtenu : _____
--	--

L'employeur atteste sur l'honneur que le maître d'apprentissage répond à l'ensemble des critères d'éligibilité à cette fonction.

► Le contrat d'apprentissage conclu chez un employeur public est un contrat de droit privé à durée limitée (CDL).

► Cerfa n°10103*10



LE CONTRAT

Type de contrat ou d'avenant : _____ Type de dérogation : _____ à renseigner

Numéro du contrat précédent ou du contrat sur lequel porte l'avenant : _____

Date de conclusion : _____ Date de début d'exécution du contrat : _____ Date de début de formation pratique chez l'employeur : _____
(Date de signatures du présent contrat)

Si avenant, date d'effet : / / _____ Durée hebdomadaire du travail : _____ heures _____ minutes

Date de fin du contrat ou de la période d'apprentissage : / / _____

Travail sur machines dangereuses ou exposition à des risques particuliers : Oui Non

Rémunération * Indiquer SMIC ou SMC (salaire minimum conventionnel)

1 ^{ère} année, du / / au / / :	% du * ; du / / au / / :	% du *
2 ^{ème} année, du / / au / / :	% du * ; du / / au / / :	% du *
3 ^{ème} année, du / / au / / :	% du * ; du / / au / / :	% du *
4 ^{ème} année, du / / au / / :	% du * ; du / / au / / :	% du *

Salaire brut mensuel à l'embauche : _____ Caisse de retraite complémentaire : _____
 , €

Avantages en nature, le cas échéant : Nourriture : _____ € / repas Logement : _____ € / mois Autre : _____

LA FORMATION

CFA d'entreprise : Oui Non Diplôme ou titre visé par l'apprenti : _____

Dénomination du CFA responsable : _____ Intitulé précis : _____

N° UAI du CFA : _____ Code du diplôme : _____

N° SIRET CFA : _____ Code RNCP : _____

Adresse du CFA responsable :

N° : _____ Voie : _____

Complément : _____

Code postal : _____

Commune : _____

Si le CFA responsable est le lieu de formation principal cochez la case ci-contre

Organisation de la formation en CFA :

Date de début de formation en CFA : / / _____

Date prévue de fin des épreuves ou examens : / / _____

Durée de la formation : _____ heures

Lieu principal de réalisation de la formation si différent du CFA responsable :

Dénomination du lieu de formation principal : _____

N° UAI : _____

N° SIRET : _____

Adresse du lieu de formation principal :

N° : _____ Voie : _____

Complément : _____

Code postal : _____

Commune : _____

L'employeur atteste disposer de l'ensemble des pièces justificatives nécessaires au dépôt du contrat

Fait à : _____

Signature de l'employeur **Signature de l'apprenti(e)** **Signature du représentant légal de l'apprenti(e) mineur(e)**

CADRE RÉSERVÉ À L'ORGANISME EN CHARGE DU DÉPÔT DU CONTRAT

Nom de l'organisme : _____ N° SIRET de l'organisme : _____

Date de réception du dossier complet : / / _____ Date de la décision : / / _____

N° de dépôt : _____ Numéro d'avenant : _____

Pour remplir le contrat et pour plus d'informations sur les traitements de données, reportez-vous à la notice.





-
- ▶ Dans les 5 jours ouvrables qui suivent le début de l'exécution du contrat d'apprentissage, l'employeur transmet le **contrat à la DREETS dreets-norm.apprentissage@dreets.gouv.fr**
 - ▶ Cette transmission peut également se faire par voie dématérialisée en utilisant la **plate-forme de dématérialisation des contrats d'apprentissage de la fonction publique (Celia)**. Cette plate-forme permet aux employeurs publics de saisir et générer le Cerfa, puis de transmettre directement le contrat à la DREETS.
 - ▶ La **DREETS a 20 jours** pour statuer sur la prise en charge du contrat. Sans réponse de celle-ci dans ce délai, la demande est acceptée.
 - ▶ **CELIA**, votre plateforme de saisie en ligne des contrats d'apprentissage pour les employeurs publics.

[Saisie en ligne cliquez ici](#)

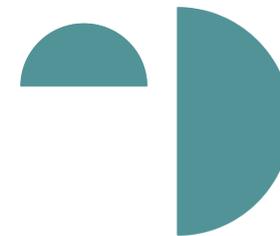




-
- ▶ Le maître d'apprentissage est directement **responsable de la formation de l'apprenti et assume la fonction de tuteur.**
 - ▶ Il **accompagne l'apprenti** dans son travail en vue de l'obtention du titre ou du diplôme préparé, en liaison avec le CFA.
 - ▶ L'employeur doit veiller à ce que le maître **d'apprentissage bénéficie de formations** qui lui permettent d'exercer sa mission.
 - ▶ Le maître d'apprentissage doit **s'assurer que les formations dispensées à l'apprenti n'ont pas évolué.** Il doit également veiller au respect de l'acquisition de la formation pour obtenir le diplôme.

Rémunération brute mensuelle minimale d'un apprenti

Situation	16 à 17 ans	18-20 ans	21-25 ans	26 ans et plus
1 ^{ère} année	27% du Smic, soit 486,49 €	43% du Smic, soit 774,77 €	Salaire le + élevé entre 53% du Smic, soit 954,95 € et 53% du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage	100% du Smic Salaire le + élevé entre le Smic(1 801,80 €) et le salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage
2 ^{ème} année	Smic, soit 702,70 €	51% du Smic, soit 918,92 €	Salaire le + élevé entre 61% du Smic, soit 1 099,10 € et 61% du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage	100% du Smic Salaire le + élevé entre le Smic(1 801,80 €) et le salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage
3 ^{ème} année	55% du Smic, soit 990,99 €	67% du Smic, soit 1 207,21 €	Salaire le + élevé entre 78% du Smic, soit 1 405,40 € et 78% du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage	100% du Smic Salaire le + élevé entre le Smic(1 801,80 €) et le salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage



► Dans le cadre de la déclaration annuelle, l'apprenti n'est pas pris en **compte dans l'effectif** d'assujettissement (ETP et ETR) déclaré par l'employeur.

► Toutefois, l'employeur **peut comptabiliser** l'apprenti en situation de handicap dans le nombre de bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) sous 3 conditions cumulatives :

- qu'il ait la **qualité de BOE**,
- qu'il soit **présent dans les effectifs** au 31 décembre de l'année N-1,
- qu'il ait été **rémunéré pendant une période supérieure à 6 mois** (cette période pouvant être discontinue) entre le 1er janvier et le 31 décembre de l'année N-1.

La titularisation d'apprentis BOETH dans la fonction publique



► La loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique a instauré un **dispositif expérimental, jusqu'au 6 août 2025, permettant la titularisation dans la fonction publique** (secteur public non industriel et commercial) des bénéficiaires de l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés (BOETH), à l'issue de leur contrat d'apprentissage (décret n°2020-530 du 5 mai 2020).

► La titularisation des apprentis BOETH à l'issue de leur contrat d'apprentissage dans la fonction publique **n'est pas automatique** : il est nécessaire que l'apprenti **fasse acte de candidature et que l'employeur public décide de le titulariser** en tenant compte notamment des capacités du candidat à exercer les missions, de sa motivation, du bilan de la période d'apprentissage, de son parcours professionnel ainsi que de ses connaissances sur l'environnement professionnel de l'emploi ou des emplois faisant l'objet de sa candidature.



Pourquoi l'apprentissage...

- ▶ L'apprentissage est un **outil d'attractivité important** pour le recrutement dans les 3 fonctions publiques.
- ▶ Il permet tant de **répondre aux métiers en tension** d'aujourd'hui que d'anticiper les besoins en compétences de demain.
- ▶ C'est également un **engagement citoyen**, en ouvrant la voie de la professionnalisation à des personnes qui souhaitent s'engager dans le service public.
- ▶ L'apprentissage pour les personnes handicapées a un **coût financier très réduit...**
- ▶ Il permet des **reconversions professionnelles** pour certaines personnes handicapées (pas de mesure d'âge).
- ▶ C'est un axe fort à la fois du **FIPHFP et du Gouvernement**.
- ▶ Il mobilise **l'ensemble des acteurs** (Cap emploi, Pôle Emploi, Missions Locales, Alfeph, réseau des CFA, CDG, ANFH, CNFPT...).



Témoignage

Conseil départemental 50 – Valentine



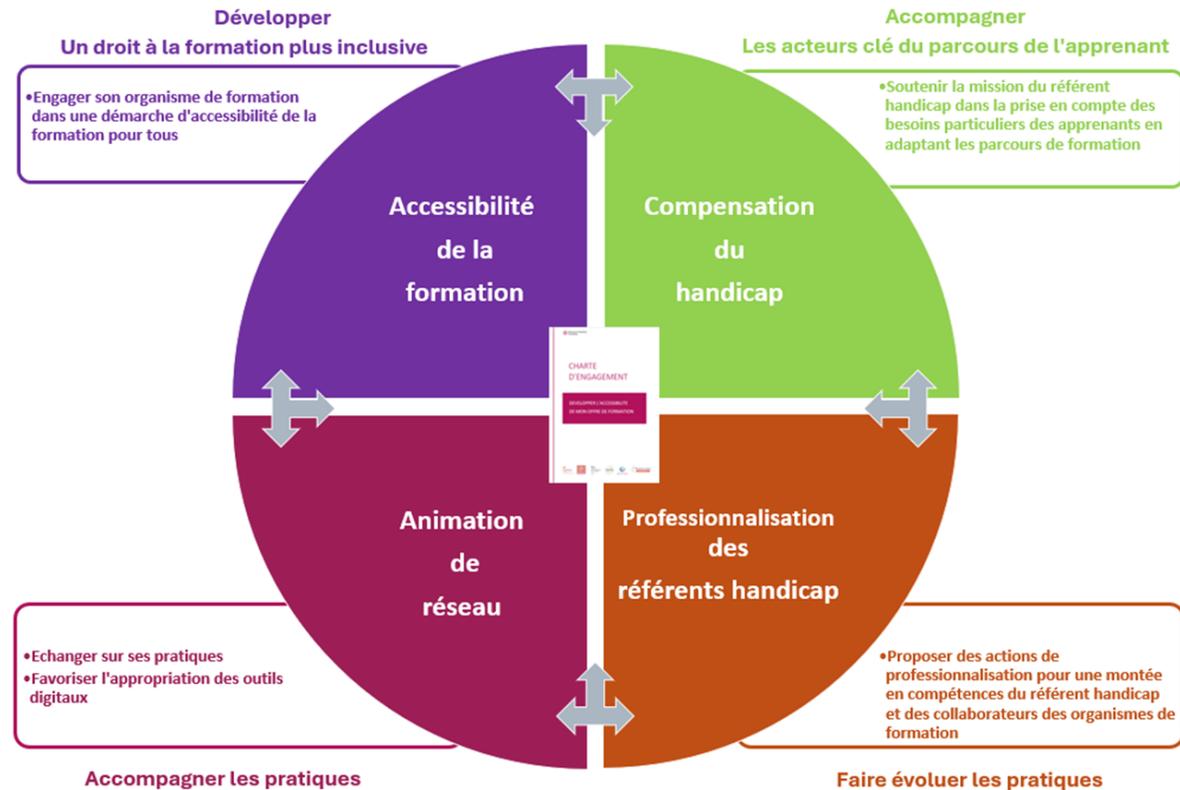


La Ressource Handicap Formation

GIP CARIF OREF
GIP ALFEPH



Offre de service de la Ressource Handicap Formation





Le Réseau des Référents Handicap

des structures de formation

Arielle Gondonneau

Guylaine Letourneur

Chargées de mission – Animation du réseau des
référents handicap

reseau-referents-handicap@cariforefnormandie.fr



**Ressource Handicap
Formation**



carif-oref de normandie



agefiph ouvrir l'emploi
aux personnes handicapées



Le réseau des référents handicap

Sa raison d'être :

contribuer à **améliorer l'inclusion** des personnes en situation de handicap pour favoriser leur parcours de formation

Comment :

- outiller les professionnels à l'intérieur des structures de formation pour les aider dans leur rôle
- favoriser les interactions entre référents pour permettre les échanges d'expérience et de bonnes pratiques
- inciter à deployer dans leur établissement une politique d'accessibilité sur le plan collectif



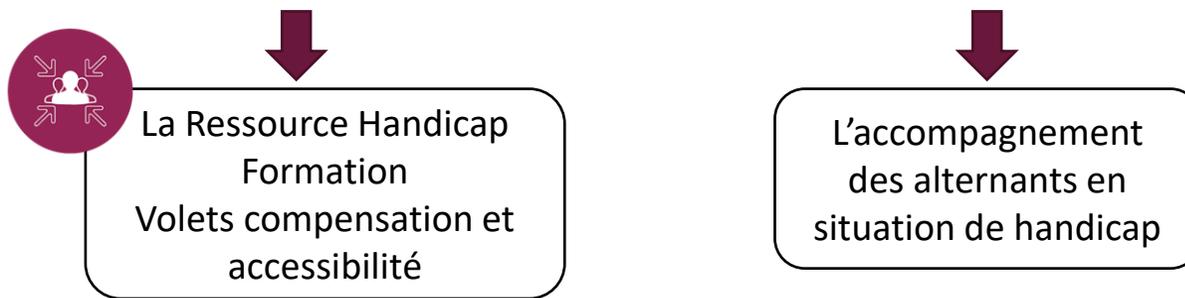
Le réseau des référents handicap

Concrètement :

- Mise à disposition d'une communauté numérique sur la plateforme La Place
- Réalisation de webinaires mensuels
 - ✓ Thématique dédiée à chaque session
 - ✓ Intervention de professionnels experts du handicap
 - ✓ Témoignages
 - ✓ Réflexion collective sur des mises en situation
 - ✓ Echanges et discussion
- Participation à l'organisation de temps forts (journée du RRH, SEEPH...)



2 offres de services





Au titre de l'accompagnement d'un apprenti en situation de handicap

L'intervention d'ALFEPH a pour but de consolider le parcours de formation des alternants, par des rendez-vous, des entretiens, faire du lien entre les différents acteurs du parcours autant que de besoin comme **l'entreprise, le CFA, l'apprenant (et éventuellement sa famille), les partenaires intervenant dans le parcours de formation.**

ALFEPH assure les missions de type :

- Mettre en place le soutien aux apprentissages, en assurer le suivi et la coordination
- Faire des sensibilisations au handicap, au CFA et en entreprise
- Aider au montage du dossier RQTH, demander des aides financières pour l'apprenti, pour l'entreprise, pour le CFA
- Accompagner l'apprenant en fin de contrat, vers l'emploi, la formation ou autre

Pour tout renseignement :

contact@alfeph.fr / 02 31 93 64 86



3) Les aides du FIPHFP

▶ Les bénéficiaires

- L'apprenti(e) en situation de handicap doit être **Bénéficiaire de l'Obligation d'Emploi (BOE)**.
- **Pas de limite d'âge.**

▶ Le FIPHFP intervient en **complémentarité des dispositifs de droit commun et ses aides** sont toujours versées à l'employeur.

▶ En sus des aides spécifiques à l'apprentissage, la **plupart des autres aides du FIPHFP sont mobilisables.**

Premier budget du FIPHFP : 7 millions d'euros



Aide 7 : Indemnités d'apprentissage

- ▶ Cette aide vise à favoriser le **développement de l'apprentissage** en participant au financement de la rémunération de l'apprenti.
- ▶ Le montant pris en charge est **de 80% de la rémunération de l'apprenti**.
- ▶ L'aide « indemnité d'apprentissage » est une aide avec **paiements échelonnés** : la demande de prise en charge doit être effectuée pour chaque année d'apprentissage.

Exemple : Un employeur souhaite déposer une demande d'aide au paiement de la rémunération de l'apprenti pour les 2 années du contrat d'apprentissage (01/09/2025 au 31/08/2027).

L'aide indemnité d'apprentissage doit être déposée par année d'apprentissage.

L'employeur dépose une demande pour la 1^{ère} année d'apprentissage soit du 01/09/2025 au 31/08/2026.

Il choisit la périodicité pour le versement de l'aide : trimestrielle, semestrielle ou annuelle.

Il renouvelle sa demande pour la 2^{ème} année.



Aide 9 : Prime à l'insertion durable

- ▶ Cette aide vise à favoriser **l'insertion durable** dans l'emploi des apprentis, CUI-CAE, PEC, service civique, travailleurs d'ESAT par l'attribution d'une prime lors de la signature d'un contrat à durée indéterminée ou de la titularisation.

- ▶ Le montant de l'aide est de **4 000 euros**.



Aide 13 : Aide à l'adaptation du poste de travail d'une personne en situation de handicap



- ▶ Cette aide a pour objectif de **permettre l'insertion et/ou le maintien dans l'emploi** par l'adaptation du poste de travail d'une personne handicapée. Elle vise à prendre en charge les surcoûts liés à la compensation du handicap.
- ▶ L'aide peut être accordée pour un **aménagement sur le lieu de travail ou au domicile dans le cadre du télétravail**.
- ▶ Dans le **cadre de l'apprentissage**, l'aide peut être accordée pour l'aménagement au sein du **Centre de Formation**.
- ▶ Cette aide a également pour objectif de permettre aux agents en situation de handicap dont la fonction nécessite **des déplacements professionnels** d'assurer leurs missions.
- ▶ Le montant maximum est de **10 000 euros**.

Aide 16 : Aide au tutorat d'accompagnement des personnes en situation de handicap



- ▶ Cette aide vise à indemniser l'employeur pour **le temps consacré par un collaborateur formé à la fonction de tuteur afin de favoriser l'accueil et l'intégration de la personne handicapée** nouvellement recrutée ou l'accompagnement sur un nouveau poste dans le cadre d'un reclassement ou d'un changement d'affectation.
- ▶ Le FIPHFP prend en charge la rémunération du tuteur dans la **limite de 20 heures par mois** pour un coût horaire maximum de **20,50 euros**.
- ▶ L'aide au tutorat est une aide avec **paiements échelonnés** : la demande de prise en charge doit être effectuée pour l'année d'apprentissage (pour un apprenti) ou pour la durée totale du tutorat.

Exemple : Un employeur souhaite déposer une demande d'aide au tutorat pour les 2 années du contrat d'apprentissage (01/09/2025 au 31/08/2027).

L'aide au tutorat doit être déposée par année d'apprentissage.

L'employeur dépose une demande pour la 1^{ère} année d'apprentissage soit du 01/09/2025 au 31/08/2026.

Il renouvelle sa demande pour la 2^{ème} année.

Aide 24 : Formation dans le cadre de l'apprentissage



- ▶ Cette aide vise à participer au **financement de la formation** des apprentis en situation de handicap.
- ▶ Le montant maximum est de **10 000 euros par année de scolarité**.
- ▶ L'aide à la formation dans le cadre de l'apprentissage est une aide **avec paiements échelonnés**.



4) Les partenaires pour le sourcing

► Service public de l'emploi :

- Cap emploi – France Travail : les teams handicap
- Missions Locales

► Universités :

<https://www.handisup.asso.fr/> (Rouen)

<https://www.unicaen.fr/formation/candidater-sinscrire/informations-pratiques/etudiant-en-situation-de-handicap/> (Caen)

<https://www.univ-lehavre.fr/fr/vie-de-campus/sante-handicap/service-handicap/> (Le Havre)

Témoignage Cap emploi Rouen Dieppe

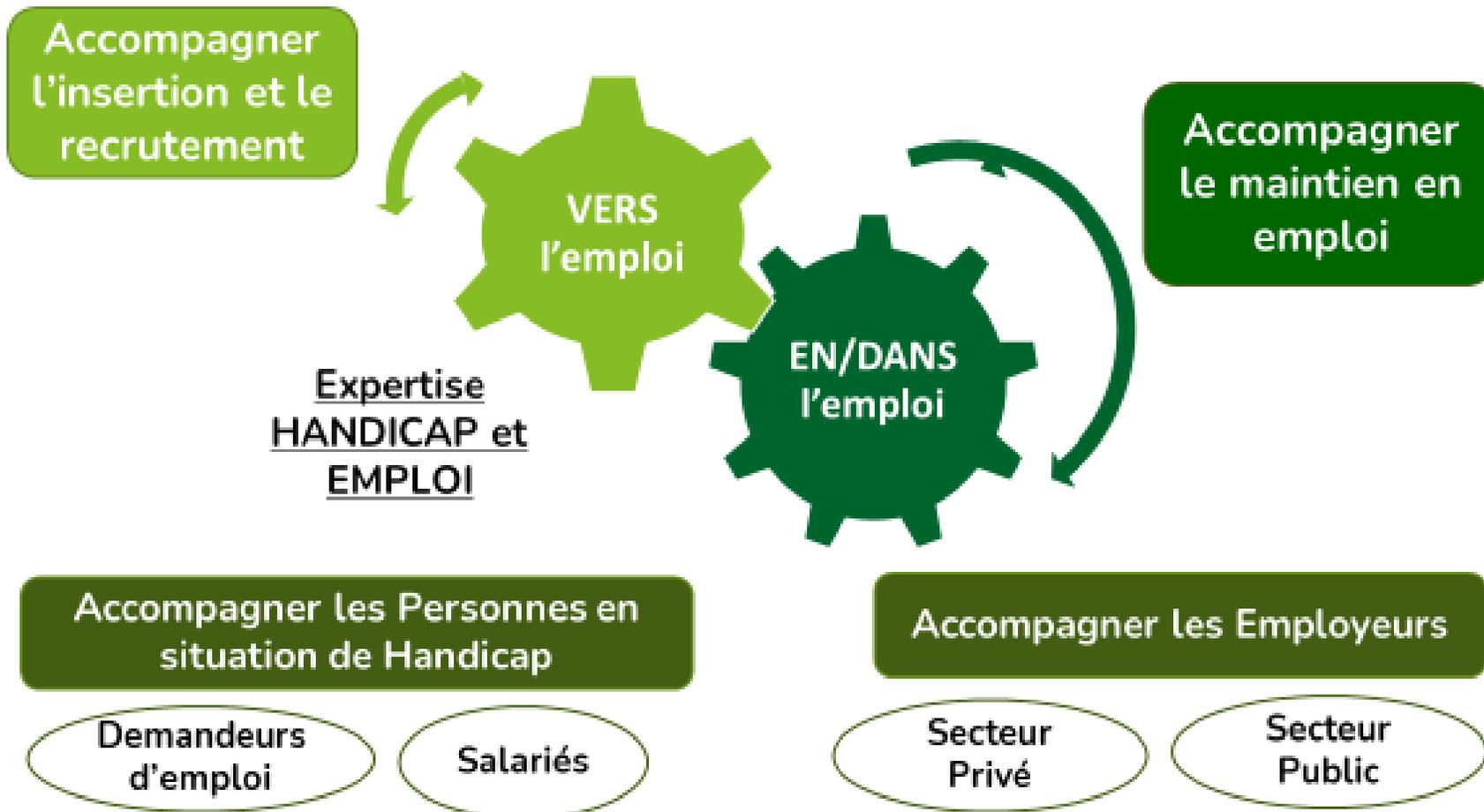


Brahim ACHOUR
Chargé de Relations Employeurs
Référent Alternance

CAP
EMPLOI



Une offre de services globale Emploi & Handicap





Les coordonnées Cap emploi

CAP EMPLOI	CONSEILLER	MAIL
Cap emploi Rouen-Dieppe	Brahim ACHOUR	Brahim.ACHOUR@capemploi76rd.fr
Cap emploi Le Havre	Loïc Demeilliers Claire Guy	c.guy@capemploi76lehavre.com e.sarrail@capemploi76lehavre.com
Cap emploi Eure	Johanna Joly	johanna.joly@capemploi27.com
Cap emploi Calvados	Elie Cliquet	elie.cliquet@capemploi14.com
Cap emploi Orne	Jean - Max Grondin	jean-max.grondin@capemploi61.com
Cap emploi Manche	Nency Travert	n.travert@capemploi50.com



5) Exemples d'apprentissages

Fonction publique d'Etat

Apprenti en biologie moléculaire et cellulaire Niveau 6 – (Bac +3 ou 4) - CNRS

Chargé(e) d'études en urbanisme patrimonial Niveau 5 – (Bac +2) - Ministère de la culture

Ingénieur(e) ou licence professionnelle en Génie de l'Environnement Niveau 6 – (Bac +3 ou 4) - Ministère de l'écologie

Fonction publique Hospitalière

Diplôme d'État infirmier

Diplôme d'État d'aide-soignant

Diplôme d'État de manipulateur en électroradiologie médicale

Fonction publique Territoriale

CAP Agricole jardinier paysagiste

CAP petite enfance

CAP agent polyvalent de restauration

6) Les outils



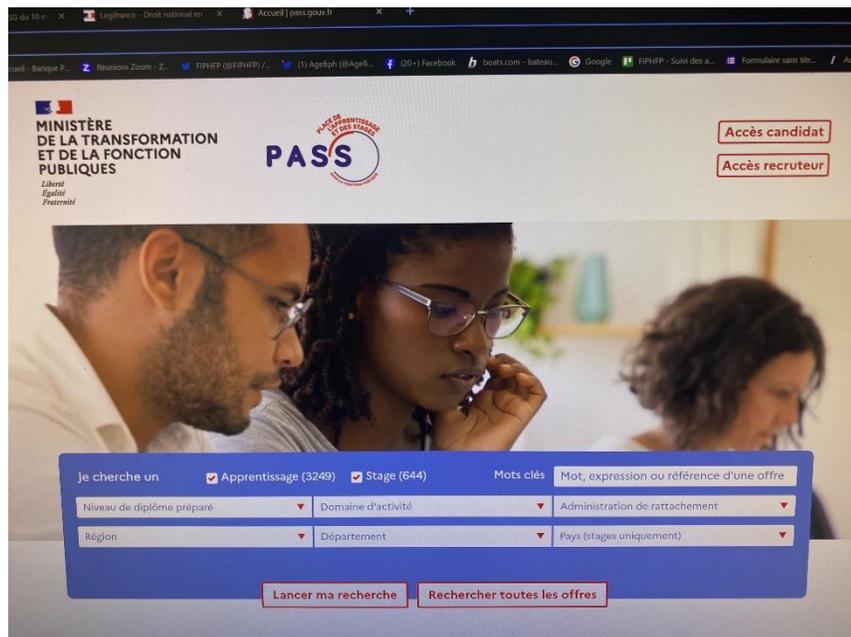
<https://choisirleservicepublic.gouv.fr/>





- Visibilité des offres d'apprentissage du secteur public sur le site de place de l'apprentissage et des stages

<https://www.pass.fonction-publique.gouv.fr/>



- 41 offres d'apprentissage le 26 mai 2025 en Normandie



Ressources documentaires



Apprentissage dans la fonction publique : quelles sont les règles générales ?

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F3059>

Plateforme celia (enregistrement des contrats)

<https://celia.emploi.gouv.fr/>

L'apprentissage dans les collectivités territoriales (guide pratique)

<https://www.cnfpt.fr/sites/default/files/12892-guide-apprenti-v10.1.pdf>

L'apprentissage dans la fonction publique de l'État (guide pratique)

https://www.fonction-publique.gouv.fr/files/files/devenir-agent-public/guide_apprentissage.pdf

L'apprentissage dans la fonction publique hospitalière (guide pratique)

<https://www.anfh.fr/guide-apprentissage>



Nouveau guide « Apprentissage et Handicap » édition 2025 : un outil clé pour l'inclusion



[Guide apprentissage et handicap 2025](#)



Vidéos



L'apprentissage, une opportunité pour tous ! par Philippe Croizon

L'apprentissage, une solution pour développer de nouvelles compétences : témoignages d'Aurore et Stéhanie

L'apprentissage, un tremplin pour votre nouvelle carrière destinée aux candidats

L'apprentissage, une ambition, des moyens destinée aux employeurs

[Les 4 vidéos ici](#)



En résumé

- 1) Détermination du besoin et rédaction de l'offre d'apprentissage
- 2) Recherche du CFA en lien avec le diplôme et mise en œuvre de la convention de formation (identifier le référent handicap du CFA)
- 3) Désignation du maître d'apprentissage
- 4) Diffusion de l'offre (Cap emploi, Pôle Emploi, Missions Locales, Site Pass...)
- 5) Sélection de l'apprenti
- 6) Enregistrement du contrat
- 7) Demandes d'aides éventuelles (FIPHFP, primes...)
- 8) Suivi de l'apprenti (mise en place d'éventuelles modes de compensation, Alfeph...)
- 9) Devenir de l'apprenti à l'issu du contrat...

Rappel

Vous menez / avez mené une action en faveur **de l'insertion et/ou du maintien en emploi** des personnes en situation de handicap dans la Fonction Publique ?

Vous souhaitez valoriser votre action, et être inspiré par d'autres ?

Le FIPHFP organise un concours « **Les Trophées Emploi public et Handicap** », avec quatre catégories :

1. Recrutement/Apprentissage,
2. Maintien dans l'emploi/Parcours professionnel,
3. Accessibilité,
4. Communication, sensibilisation et partenariat.

Pour candidater, **rien de plus simple**, il vous suffit de renseigner le dossier de candidature et signer le règlement du concours et de nous les retourner (demande des dossiers à daniel.bardou2@wanadoo.fr)

Date limite : le **24 décembre 2025** (le jury se tiendra la 2^{ème} semaine de janvier 2026).

Les trophées seront remis le **27 janvier matin**.





Merci et bon appétit !